



13 décembre 1991

SESSION ORDINAIRE 1991-1992

PROJET DE REGLEMENT
ouvrant des crédits provisoires pour les mois de janvier, février et mars 1992
à valoir sur le budget de la Commission communautaire française
pour l'année budgétaire 1992

Rapport fait au nom de la Commission réunie du Budget
par M. D. ESCOLAR

SOMMAIRE

EXPOSE DU MINISTRE	2
DISCUSSION GENERALE	2
VOTE	2
APPROBATION DU RAPPORT	2

Ont participé aux travaux :

Effectifs : M. De Coster, M^{mes} Dereppe, de T'Serclaes, MM. Duponcelle, Escolar, M^{me} Guillaume-Vanderroost, MM. Guillaume, Harmel, Hermans, M^{me} Huytbroeck, M. Leduc, M^{me} Lemesre, MM. Maingain, Moureaux (Président), Parmentier, M^{me} Payfa, M. Rens, M^{me} Willame.

Suppléants : MM. Cools, de Marcken de Merken, M^{me} Mouzon, M. van Eyll.

Assistaient également à la réunion : MM. les Conseillers Cornélissen, Maison, MM. les Ministres Désir et Thys, des membres de leurs Cabinets et des membres de l'Administration.

Excusés : MM. Galand, Hasquin, M^{me} Stengers.

EXPOSE DU MINISTRE DESIR AU NOM DU COLLEGE

Le Ministre signale que tant que le budget 1992 de la communauté française n'est pas adopté par le Conseil de la Communauté française, il n'est pas possible de proposer le budget 1992 de la Commission communautaire française.

DISCUSSION GENERALE

Aucune membre ne souhaite intervenir.

VOTE

Le projet de règlement ouvrant les crédits provisoires est adopté à l'unanimité des 27 votants.

APPROBATION DU RAPPORT

En sa réunion du 13 décembre 1991, la Commission a approuvé le rapport, sans observation, à l'unanimité des vingt membres votants.

Le Rapporteur,

D. ESCOLAR.

Le Président

S. MOUREAUX